

## **Séance publique du 23 septembre 2002**

### **Délibération n° 2002-0747**

commission principale : développement économique

objet : **Convention de partenariat avec Habillement Rhône-Alpes pour les rencontres Internationales de la mode autour de la convention d'affaires Lyon-Marseille**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques

#### **Le Conseil,**

Vu le rapport du 5 septembre 2002, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La Communauté urbaine de Lyon souhaite mener une politique de développement des secteurs de la mode et de la création et affirmer le positionnement de l'agglomération lyonnaise en tant que Lyon, ville de l'intelligence de la mode et de la création. Les secteurs de la mode sont une filière prioritaire du plan de mandat.

Cette politique s'inscrit dans le prolongement des différentes démarches qui ont été menées depuis plusieurs années par la Communauté urbaine pour le développement de la filière textile-habillement. Cette politique a fait l'objet d'une convention-cadre pluriannuelle.

#### **La convention textile-habillement**

Le 27 mars 2000, la Communauté urbaine, en liaison avec la ville de Lyon, a approuvé une convention avec l'Association de coordination des industries textiles et de l'habillement (Atexha) qui coordonne l'ensemble des actions menées par ces professions et qui regroupe l'ensemble des syndicats professionnels du textile et de l'habillement situés en Rhône-Alpes.

En cohérence avec le contrat d'objectifs régional et la politique du réseau des villes, un programme d'actions a été établi autour de trois objectifs importants, dont l'un concerne le développement du rayonnement international de Lyon et de sa région.

Dans ce cadre-là, les acteurs rhônalpins, institutionnels et professionnels souhaitent participer à l'organisation des rencontres internationales de la mode.

#### **La politique Lyon, ville de l'intelligence de la mode et de la création**

Un potentiel économique de premier ordre :

L'agglomération lyonnaise possède un potentiel de premier ordre, sur un plan national, voire international, dans les secteurs de la mode : textile, habillement, bijouterie, cosmétologie, design et au niveau plus régional, dans l'ameublement.

En deuxième position après Paris, Lyon emploie 16 200 emplois salariés privés dans ces secteurs. On estime le chiffre d'affaires de l'activité de fabrication du textile-habillement-bijouterie à 1 200 000 k€.

Le dynamisme lyonnais a donné naissance à des marques qui sont aujourd'hui reconnues : Nathalie Chaize, Millésia-Nina Ricci, Lise Charmel, Max Chaoul, Korloff, Augis 1830, Zilli, Pierbé, Tombé du Ciel, etc.

Ce potentiel s'explique par l'histoire et le patrimoine économiques de Lyon : chimie, soierie, tissage, tissus techniques, place du bijou depuis le 16<sup>e</sup> siècle et s'appuie aujourd'hui sur un tissu économique riche et diversifié, associant grands groupes internationaux, entreprises locales dynamiques et créatives et sous-traitants experts.

### **Les enjeux de cette politique pour l'agglomération lyonnaise**

Ils sont de plusieurs ordres :

- affirmer l'image de Lyon comme une métropole européenne créative et ce, à travers l'image de la mode et du concept d'intelligence,
- mettre en synergie les atouts de Lyon dans les industries de la création pour trouver les créneaux et une identification liés à l'idée de l'intelligence de la mode et cela au niveau international,
- participer à la dimension touristique et culturelle de l'agglomération à travers l'image de la mode.

### **Un concept : Lyon, ville de l'intelligence de la mode et de la création**

L'objectif est de positionner Lyon comme la ville où s'élaborent des technologies, des concepts, des tendances nouvelles propres à capter les marchés de demain.

**La politique de développement** : elle propose un plan d'actions qui se décline selon trois axes :

- le soutien à la création,
- la valorisation, l'innovation et la recherche,
- les événements-salons.

### **Le projet**

Les deux entités Habillement Rhône-Alpes, syndicat professionnel des industriels de l'habillement, et l'Institut mode Méditerranée ont convenu de l'organisation de rencontres Internationales de la mode autour d'une convention d'affaires dédiées aux entreprises de mode et d'habillement.

Ces rencontres internationales se tiendront chaque année alternativement à Lyon et à Marseille.

Depuis 1994, l'Institut mode Méditerranée organise la convention d'affaires internationale Affaires de mode à Marseille et les professionnels de la région Rhône-Alpes la convention Top textile à Roanne. Le principe étant de regrouper et de redimensionner ces deux manifestations professionnelles.

En complément de cette opération à caractère économique et commercial, seront organisées pendant trois jours des manifestations destinées aux professionnels et à un public plus large, sur des thèmes fédérateurs et d'actualité, dans le domaine de la mode : les rencontres internationales de la mode.

L'objectif est d'attirer à Marseille en 2002, puis à Lyon en 2003, les personnalités et les gens intéressés par la mode, afin de les faire réfléchir et agir ensemble. Ce sera l'occasion également de promouvoir les professionnels lyonnais et marseillais de la mode, ce qui permettra à ces deux territoires de représenter un poids économique important au niveau international.

Pour l'année 2002, les rendez-vous d'affaires s'adresseront aux professionnels du secteur de l'habillement : confectionneurs et distributeurs.

L'évènementiel sera composé de plusieurs manifestations destinées à un public plus large et aux professionnels du secteur, et organisées dans différents lieux. Marseille et Lyon vivront ainsi pendant trois jours au rythme de la mode, avec l'organisation de conférences et tables rondes, d'expositions, d'un défilé de mode.

Ces manifestations seront animées par les professionnels lyonnais et marseillais et les richesses économiques (des secteurs de la mode) du territoire de l'agglomération lyonnaise seront mises en évidence.

Dans le cadre de sa politique Lyon, ville de l'intelligence de la mode et de la création, la Communauté urbaine souhaite soutenir Habillement Rhône-Alpes pour l'organisation de ces rencontres internationales.

En effet, ces manifestations permettent de répondre aux objectifs de cette politique, à savoir :

- promotion et valorisation des savoir-faire et compétences des professionnels lyonnais de la mode,
- soutien au développement de l'activité économique des entreprises de la mode,
- intégration du territoire de l'agglomération lyonnaise et de ses acteurs économiques dans les réseaux nationaux et internationaux de la mode : internationalisation de la métropole,
- soutien à l'organisation d'événementiel majeur susceptible d'attirer la presse nationale et internationale.

### Les modalités

Il est proposé que la Communauté urbaine intervienne au profit d'Habillement Rhône-Alpes à hauteur de 36 000 € pour permettre la réalisation de ces manifestations.

Le budget prévisionnel s'établit comme suit :

#### dépenses :

convention d'affaires	128 000 €
rencontres internationales	100 600 €
total :	228 600 €

#### recettes :

entreprises participantes	74 700 €
collectivités	123 400 €

(Marseille Provence métropole 61 700 €, région Rhône-Alpes : 25 700 € , Communauté urbaine : 36 000 €)

defi	30 500 €	(collecteur de la taxe parafiscale de l'habillement)
total :	228 600 €	

Vu ledit dossier ;

Vu sa délibération en date du 23 septembre 2002 ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique ;

### DELIBERE

**1° - Donne** un avis favorable à la signature de la convention avec Habillement Rhône-Alpes pour la réalisation de ce programme en 2002.

**2° - Autorise** monsieur le président à signer la convention d'application.

**3° - La dépense** correspondant à 36 000 € sera prélevée sur les crédits inscrits au budget primitif de la Communauté urbaine - exercice 2002 - crédits inscrits au compte 657 480 - fonction 090.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,